

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 162-25 C

Objet : RS - Rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » pour la troisième année

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune

Pascal Ginollin

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguët

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet

Cognin

Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Jacques Henriot

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffénat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 162-25 C

objet **RS - Rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » pour la troisième année**

Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que l'Etat a créé le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) avec pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile dans les cinq ans. L'agglomération a été retenue en début d'année 2021 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) local qui vise la désignation de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord.

Quatre conventions annuelles entre l'Etat et Grand Chambéry ont été conclues. Ces conventions définissent une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du Plan logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens et les actions et mesures mises en œuvre. A ce titre, l'Etat a alloué au territoire une enveloppe de 924 514 € sur quatre ans au total, au regard du montant total estimé du coût éligible de 1 048 653 €.

Comme stipulé dans les conventions, un bilan doit être établi annuellement. Il est joint à la présente délibération.

Depuis 2021, la mise en œuvre s'est traduite par :

- un recrutement en septembre 2021 d'une coordinatrice qui accompagne la mise en œuvre territoriale du plan, assure le bon fonctionnement des instances de gouvernance et des groupes de travail et anime le partenariat et les actions pilotées par l'agglomération dans ce cadre,
- une étude sur l'accès et le maintien dans le logement des jeunes les plus précaires du territoire qui a été confiée à l'Union régionale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes et à l'Union régionale de l'habitat pour les jeunes. La restitution finale a eu lieu lors de la journée d'étude consacrée au logement d'abord le 8 novembre 2022 et a donné lieu à la mise en place en 2024 d'un guichet d'accueil d'information et d'orientation des jeunes confié à la FOL73 dans le cadre d'un marché public,
- deux conventions de partenariat signées entre l'agglomération et l'ADIL de la Savoie pour mener des actions de prévention précoce en amont des procédures d'expulsion dans le parc privé et l'animation d'une plateforme de captation de logements du parc privé à des fins sociales « Louer solidaire »,
- deux conventions de partenariat avec l'association La Sasson pour renforcer les services du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et de Toi(t) d'Abord sur deux actions distinctes,
- le partenariat et les groupes de travail lancés dans une dynamique de travail collectif. Un lien fort a été tissé avec les acteurs associatifs locaux, les bailleurs publics et les institutions (services de l'Etat, CAF de la Savoie, ARS, Département de la Savoie),
- un processus de formation pour les acteurs sanitaires et sociaux du territoire : 55 professionnels ont pu suivre des journées de formation en 2024,
- un appel à projets pour la création d'une équipe sanitaire et sociale pluridisciplinaire confié au groupement Le Pélican / Respects73 afin d'accompagner 20 ménages dont 5 jeunes sans ressources en complément de la création d'un pécule (allocation) pour permettre un accès direct au logement,
- un soutien au réseau Intermed pour aller vers les locataires du parc public en grande difficulté notamment sur le plan de la santé mentale en complément d'un financement du département de la Savoie.

A l'issue des deux premières années, l'Etat a informé Grand Chambéry de la poursuite de son soutien financier aux collectivités territoriales jusqu'en 2027. L'agglomération s'est engagée par délibération en date du 30 mai 2024 à la poursuite de l'AMI Logement d'abord jusqu'en 2027 et a identifié la nouvelle feuille de route à la lumière des réussites et difficultés rencontrées.

L'objectif des années à venir est de consolider les premières expérimentations et de construire des actions propres au territoire. Celles-ci se déclineront grâce à la poursuite de l'AMI. La dynamique partenariale locale

et la définition d'objectifs partagés entre les acteurs résultent également des quatre premières années de mise en œuvre (agglomération, Département, ARS, DDETSP, CAF, Action Logement, CHS, CHMS, associations...).

Un dialogue de gestion est prévu en octobre 2025 afin de présenter les avancées de l'année 2024-2025 et de présenter le projet pour 2026.

Les montants prévisionnels des dépenses et des financements mobilisés seront précisés ultérieurement, dans le cadre de la convention à intervenir entre l'Etat et Grand Chambéry au titre de la cinquième année du dispositif.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 157-23 C du Conseil communautaire du 19 octobre 2023 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu le Plan départemental d'accueil pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2020-2024,

Vu la convention relative à la quatrième année d'application « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » signée le 11 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 12 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le rapport d'exécution ci-joint, qui sera transmis à la délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **162-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » pour la troisième année
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Annexe, bilan financier

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34264H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34264H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025